

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

- 1.1. Les présentes Conditions Générales de Vente (les « **Conditions Générales** ») de la société **REVIBAT**, société par actions simplifiée au capital de 24.973,10 €, dont le siège social se situe 16, rue de Barcy – 77122 MONTHYON, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MEAUX sous le numéro 891 118 853 (ci-après, la « **Société** ») sont applicables à toute commande passée par un client consommateur (au sens du Code de la consommation (ci-après, le « **Client** ») à la Société (la Société et le Client étant ci-après désignés, individuellement, une « **Partie** » et, ensemble, les « **Parties** »).
- 1.2. Les présentes CGV régissent exclusivement la vente de Produits (tels que ce terme est défini ci-après) aux Clients agissant à des fins non professionnelles, souhaitant acquérir des Produits commercialisés par REVIBAT via une place de marché en ligne (« **Marketplace** ») et/ou figurant dans le catalogue de REVIBAT au jour de la commande (ci-après, le « **Catalogue** »).
- 1.3. Elles précisent notamment les conditions de passation de commande, de paiement, et de livraison des Produits commandés par le Client.
- 1.4. Le Client reconnaît avoir pris pleinement connaissance, et accepte les présentes CGV ainsi que l'intégralité des termes de la Commande.
- 1.5. Les présentes CGV s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, y compris celles applicables aux ventes en magasin ou via d'autres canaux de distribution.
- 1.6. Ces CGV sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à la passation de commande et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.
- 1.7. La nullité d'une clause des CGV n'affectera pas la validité des CGV dans leur ensemble.
- 1.8. Ces CGV pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur au jour de la conclusion de la vente.

ARTICLE 2 – PRODUITS

Les produits concernés (ci-après, les « **Produits** ») sont les matériaux et équipements commercialisés par REVIBAT destinés à la construction et à la rénovation, disponibles sur une Marketplace ou figurant dans le Catalogue.

ARTICLE 3 – COMMANDE ET FORMATION DU CONTRAT

- 3.1. Indépendamment du canal de commande utilisé, y compris via une Marketplace, le site internet de REVIBAT ou toute autre modalité mise à disposition par REVIBAT, le processus contractuel décrit ci-après demeure applicable.
- 3.2. La vente ne sera considérée comme définitive qu'après envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la commande par REVIBAT, et après encaissement par celui-ci de l'intégralité du prix.
- 3.3. En cas d'indisponibilité d'un Produit après validation de la commande, REVIBAT en informe le Client dans les meilleurs délais et peut proposer une alternative ou un remboursement.
- 3.4. REVIBAT se réserve la possibilité de retirer ses Produits de la vente ou d'en modifier toute information ou illustration à tout moment.
- 3.5. Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.
- 3.6. REVIBAT se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

ARTICLE 4 – PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

- 4.1. Le prix des Produits sont ceux affichés sur la Marketplace ou le Catalogue au moment de la commande, en Euros, HT et TTC, incluant le taux de TVA applicable, sur la base des taux de TVA en vigueur au moment de la commande (ci-après, le(s) « **Prix** »).
- 4.2. Les Prix indiqués sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiquée sur le Catalogue ou la Marketplace, REVIBAT se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.
- 4.3. Pour les Produits qui ne sont pas retirés par le Client lui-même, les Prix ne comprennent pas les frais de traitement, d'expédition, de transport et de livraison, qui sont facturés en supplément dans les conditions indiquées sur le Catalogue ou la Marketplace, et calculés préalablement à la passation de la commande.
- 4.4. Le paiement demandé au Client correspond au montant total de la vente, y compris ces frais.
- 4.5. Le paiement s'effectue exclusivement :
 - (i) via la plateforme de la Marketplace, selon les moyens de paiement acceptés par cette dernière, ou
 - (ii) via la plateforme de paiement proposée par REVIBAT, soit par espèce, carte bleue, Visa ou MasterCard, ou par virement bancaire.

Le paiement par carte bancaire est irrévocable, sauf en cas d'utilisation frauduleuse de la carte. Dans ce cas, le Client peut demander l'annulation du paiement et la restitution des sommes correspondantes.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par REVIBAT. Toute commande est ferme et définitive une fois le paiement validé.
- 4.6. En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, REVIBAT se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours effectuées par le Client. Aucun frais supplémentaire, supérieur aux coûts supportés par REVIBAT pour l'utilisation d'un moyen de paiement ne pourra être facturé au Client.
- 4.7. Une facture est établie par REVIBAT et remise au Client lors de l'enlèvement ou la livraison des Produits commandés.
- 4.8. Toute annonce de réduction de prix devra indiquer le Prix pratiqué par REVIBAT avant l'application de la réduction de prix, ce prix antérieur étant défini comme le prix le plus bas pratiqué par REVIBAT à l'égard de tous les Clients au cours des trente (30) derniers jours précédant l'application de la réduction de prix.

ARTICLE 5 – REMISE DES PRODUITS - LIVRAISON

- 5.1. La livraison ou la remise des produits s'entend du transfert au Client de la possession physique ou du contrôle des Produits commandés.
- 5.2. Conformément aux dispositions de l'article L. 216-4 du Code de la consommation, la livraison ou la remise des Produits s'accompagne de la remise de la notice d'emploi, des instructions d'installation et d'un écrit mentionnant la possibilité de formuler des réserves.

- 5.3. Les délais de livraison ou de remise des Produits sont indiqués lors de la commande et peuvent varier en fonction de la disponibilité des Produits et des contraintes logistiques.
- 5.4. La livraison ou la remise des Produits est effectuée à l'adresse indiquée par le Client lors de la commande. En cas d'erreur d'adresse imputable au Client, les frais de réexpédition seront à sa charge.
- 5.5. Le transfert des risques intervient au moment de la livraison ou de la remise des Produits.

ARTICLE 6 - INFORMATIONS CLIENT - DROIT DE RETRACTION

- 6.1. Conformément aux dispositions des articles L. 223-1 et suivants du Code de la consommation, il est rappelé que le Client, qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, peut gratuitement s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.
- 6.2. Conformément à l'article L. 221-18 du Code de la consommation, le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception du (des) Produit(s) commandé(s) pour exercer son droit de rétraction auprès de REVIBAT, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité.
- 6.3. En cas de commande contenant plusieurs Produits, ce délai de quatorze (14) jours court à compter de la réception du dernier Produit.
- 6.4. Pour exercer son droit de rétraction, le Client doit notifier sa décision via la Marketplace et retourner les Produits dans leur état d'origine.
- 6.5. En cas d'exercice du droit de rétraction dans le délai susvisé, seul le prix du (des) Produit(s) commandé(s) et les frais de livraison seront remboursés par REVIBAT, les frais de retour sont à la charge du Client, sauf en cas de défaut ou de non-conformité du Produit.
- 6.6. Les retours sont à effectuer dans leur état d'origine et complets (emballage, accessoires, notice...) dans un conditionnement identique à celui utilisé lors de l'expédition.
- 6.7. Les retours doivent également être accompagnés d'un justificatif d'achat, d'une copie de la facture ou du bon de livraison d'achat.
- 6.8. Conformément à la réglementation en vigueur (article L. 221-28 du Code de la consommation), le droit de rétraction ne peut être exercé pour la fourniture de biens qui auraient été des cellés par le consommateur après la livraison et qui ne peuvent être renvoyés pour des raisons d'hygiène ou de protection de la santé.
- 6.9. Le Client exerce son droit de rétraction directement auprès de REVIBAT à l'aide :
- (i) du formulaire-type de rétraction annexé aux présentes Conditions Générales, à adresser à REVIBAT à l'adresse de son siège social ou à l'adresse mail indiqué lors de la vente ou des échanges avec le Client ; ou
 - (ii) par tout moyen et notamment par mail exprimant la volonté du Client de se rétracter sans aucune ambiguïté, et mentionnant la commande concernée par cette rétraction.
- Une fois le formulaire ou la déclaration de rétraction envoyée à REVIBAT, le Client doit renvoyer le ou les Produits concernés à REVIBAT dans un délai raisonnable, et, au plus tard, dans les quatorze (14) jours suivant la communication à REVIBAT de la décision du Client de se rétracter.

- 6.10. Il est rappelé les dispositions suivantes :

Code de la consommation (extraits)

Article L. 221-18

Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétraction d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L. 221-23 à L. 221-25.

Le délai mentionné au premier alinéa court à compter du jour :

1° De la conclusion du contrat, pour les contrats de prestation de services et ceux mentionnés à l'article L. 221-4 ;

2° De la réception du bien par le consommateur ou un tiers, autre que le transporteur, désigné par lui, pour les contrats de vente de biens. Pour les contrats conclus hors établissement, le consommateur peut exercer son droit de rétraction à compter de la conclusion du contrat.

Dans le cas d'une commande portant sur plusieurs biens livrés séparément ou dans les cas d'une commande ou d'un bien composé de lots ou de pièces multiples dont la livraison est échelonnée sur une période définie, le délai court à compter de la réception du dernier bien ou lot ou de la dernière pièce.

Pour les contrats prévoyant la livraison régulière de biens pendant une période définie, le délai court à compter de la réception du premier bien.

Article L. 221-21

Le consommateur exerce son droit de rétraction en informant le professionnel de sa décision de se rétracter par l'envoi, avant l'expiration du délai prévu à l'article L. 221-18, du formulaire de rétraction mentionné au 2° de l'article L. 221-5 ou de toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter (...).

Article L. 221-25

Si le consommateur souhaite que l'exécution d'une prestation de services ou d'un contrat mentionné au premier alinéa de l'article L. 221-4 commence avant la fin du délai de rétraction mentionné à l'article L. 221-18, le professionnel recueille sa demande expresse par tout moyen pour les contrats conclus à distance et sur papier ou sur support durable pour les contrats conclus hors établissement.

Aucune somme n'est due par le consommateur ayant exercé son droit de rétraction si sa demande expresse n'a pas été recueillie en application du premier alinéa ou si le professionnel n'a pas respecté l'obligation d'information prévue au 4° de l'article L. 221-5.

Article L. 221-27

L'exercice du droit de rétraction met fin à l'obligation des parties soit d'exécuter le contrat à distance ou le contrat hors établissement, soit de le conclure lorsque le consommateur a fait une offre.

L'exercice du droit de rétraction d'un contrat principal à distance ou hors établissement met automatiquement fin à tout contrat accessoire, sans frais pour le consommateur autres que ceux prévues aux articles L. 221-23 à L. 221-25.

ARTICLE 7 – GARANTIES LEGALES

- 7.1. REVIBAT est tenu des garanties légales de conformité (articles L. 217-3 et suivants du Code de la consommation) et contre les vices cachés (articles 1641 et suivants du Code civil).
- 7.2. **Garantie légale de conformité** - En cas de Produit non conforme, le Client peut demander à REVIBAT son remplacement, sa réparation ou un remboursement, dans les conditions légales. En outre, REVIBAT répond des défauts de conformité existant au moment de la livraison ou de la remise des Produits, et qui apparaissent dans un délai de deux (2) ans à compter de celle-ci.
- 7.3. Ce délai de garantie s'applique sans préjudice des articles 2224 et suivants du Code civil, la prescription commençant à courir au jour de la connaissance du défaut de conformité par le Client.
- 7.4. En cas de défaut de conformité, le Client peut suspendre le paiement de tout ou partie du prix jusqu'à ce que REVIBAT ait satisfait aux obligations qui lui incombent au titre de la garantie légale de conformité, dans les conditions des articles 1219 et 1220 du Code civil.
- 7.5. Il appartient au Client de solliciter auprès de REVIBAT la mise en conformité des Produits, en choisissant entre la réparation et le remplacement ; la mise en conformité du bien a lieu dans un délai ne pouvant excéder trente (30) jours suivant la demande du Client.
- 7.6. La réparation ou le remplacement du Produit non conforme inclut, s'il y a lieu, l'enlèvement et la reprise de celui-ci ainsi que l'installation du Produit mis en conformité ou remplacé.
- 7.7. Tout Produit mis en conformité dans le cadre de la garantie légale de conformité bénéficie d'une extension de cette garantie de six (6) mois.

- 7.8. En cas de remplacement du Produit non conforme lorsque, malgré le choix du Client, la mise en conformité n'a pas été effectuée par REVIBAT, le remplacement fait courir, au profit du Client, un nouveau délai de garantie légale de conformité, à compter de la livraison ou de la remise du Produit remplacé.
- 7.9. Si la mise en conformité sollicitée est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés dans les conditions prévues à l'article L217-12 du Code de la consommation, REVIBAT peut refuser celle-ci. Si les conditions prévues à l'article L 217-12 du Code de la consommation ne sont pas remplies, le Client peut, après mise en demeure, poursuivre l'exécution forcée en nature de la solution initialement sollicitée, conformément aux articles 1221 et suivants du code civil.
- 7.10. Le Client peut enfin exiger une réduction de prix ou la résolution de la vente (sauf si le défaut de conformité est mineur) dans les cas prévus à l'article L 217-14 du Code de la consommation.
- 7.11. Lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie la réduction du prix ou la résolution immédiate de la vente, le Client n'est alors pas tenu de demander au préalable la réparation ou le remplacement du Produit non conforme.
- 7.12. La réduction de prix est proportionnelle à la différence entre la valeur du Produit délivré et la valeur de ce bien en l'absence du défaut de conformité.
- 7.13. En cas de résolution de la vente, le Client est remboursé du prix payé contre restitution des Produits non conformes à REVIBAT, aux frais de ce dernier.
- 7.14. Le remboursement est effectué dès réception du Produit non conforme ou de la preuve de son renvoi par le Client et au plus tard dans les quatorze (14) jours suivants, avec le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client lors du paiement, sauf accord exprès de ce dernier et en tout état de cause sans frais supplémentaire.
- 7.15. Les dispositions qui précèdent sont sans préjudice de l'allocation éventuelle de dommages et intérêts au Client, à raison du préjudice subi par ce dernier du fait du défaut de conformité.
- 7.16. **Garantie légale contre les vices cachés** – REVIBAT répond des vices cachés dans le cadre de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les Produits et les rendant impropres à l'utilisation.
- 7.17. Le Client peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés des Produits conformément à l'article 1641 du Code civil ; dans ce cas, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente, conformément à l'article 1644 du Code civil.

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;

2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;

3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;

4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217- 32 du code de la consommation.

Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être porté jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITE

- 8.1. REVIBAT est responsable de la bonne exécution du contrat, sous réserve des limites prévues aux présentes CGV.
- 8.2. Les Produits proposés à la vente sont conformes à la réglementation en vigueur en France et ont des performances compatibles avec des usages non professionnels.
- 8.3. Le Client bénéficie de plein droit et sans paiement complémentaire, de la garantie légale de conformité et de la garantie légale des vices cachés.
- 8.4. La responsabilité de REVIBAT ne saurait être engagée dans les cas suivants :
- Non-respect de la législation du pays dans lequel les Produits sont remis ou livrés, qu'il appartient au Client de vérifier avant passation de sa commande ;
 - En cas de mauvaise utilisation, d'utilisation à des fins professionnelles, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale du Produit, d'accident ou de force majeure.

ARTICLE 9 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

- 9.1. Lorsque vous passez une commande auprès de REVIBAT sur la Marketplace, REVIBAT, LEROY MERLIN et ADEO MARKETPLACE, sont responsables de traitement distincts, au sens de l'article 26 du RGPD, du traitement de vos données personnelles dans le cadre de cette commande.
- 9.2. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (le « RGPD »), la politique de confidentialité annexée aux présentes CGV vise à vous informer des traitements effectués sur vos

données personnelles lorsque vous commandez des produits de REVIBAT, sur la Marketplace.

9.3. Cette politique n'a pas vocation à vous renseigner sur les traitements réalisés par ADEO MARKETPLACE ou Leroy Merlin. Pour plus d'information sur ces derniers, nous vous invitons à consulter la [politique de données personnelles de la Marketplace](#).

9.4. Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition sur ses données en contactant la Marketplace ou REVIBAT en adressant sa demande aux coordonnées indiquées sur la plateforme de la Marketplace ou à l'adresse électronique suivante, s'agissant de REVIBAT : dpo@revibat.com ou en adressant un courrier à l'adresse suivante : REVIBAT – 16, rue de Barcy – 77122 MONTHYON.

ARTICLE 10 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

10.1. REVIBAT est titulaire de l'ensemble des droits de propriété afférents aux éléments textuels, graphiques, sonores, vidéographiques, logiciels ou de toute nature composant le site de REVIBAT et la Marketplace, notamment la marque REVIBAT, à l'exception des informations renseignées par le Client.

10.2. Le Client s'engage à ne pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de REVIBAT, et notamment, s'interdit de toute reproduction ou exploitation desdits éléments sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de REVIBAT, qui peut la condition à une contrepartie financière.

ARTICLE 11 – DUREE ET RESILIATION

11.1. Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter de l'acceptation des Conditions Générales par le Client.

11.2. Les Parties pourront à tout moment résilier les présentes Conditions Générales en respectant un préavis de trente (30) jours, après en avoir informé l'autre Partie par mail.

11.3. En cas de non-respect des présentes Conditions Générales par le Client, REVIBAT pourra suspendre ou fermer le compte du Client, automatiquement et de plein droit, et lui refuser, l'accès à tout ou partie du site internet, sans préjudice de tous dommages-et-intérêts éventuels que REVIBAT serait en droit de réclamer.

ARTICLE 12 – FORCE MAJEURE

12.1. Les Parties ne pourront être tenues responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil ou d'aléas sanitaires ou climatiques exceptionnels indépendants de leur volonté.

12.2. La Partie constatant l'évènement devra sans délai informer l'autre Partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

12.3. L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire.

12.4. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les Parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. A cet effet, la Partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

12.5. Si l'empêchement est définitif ou dépasse une durée de trois (3) mois, les présentes seront purement et simplement résolues de plein droit, sans sommation ni indemnité.

12.6. Pendant cette suspension, les Parties conviennent que les frais engendrés par la situation seront à la charge de la Partie empêchée.

ARTICLE 13 - LITIGES ET DROIT APPLICABLE

13.1. En cas litige relatif à l'application des présentes CGV, le Client a, conformément aux dispositions des articles L. 612-1 et suivants du Code de la consommation, la possibilité, en qualité de consommateur, de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution du litige. REVIBAT relève du médiateur suivant MEDIATION CMFM dont les coordonnées sont les suivantes : 19 avenue d'Italie 75013 PARIS – contact@mediationcmfm.fr

13.2. A défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents conformément aux règles de droit commun.

13.3. Les présentes CGV sont régies par le droit français.

13.4. Plateforme de règlement en ligne des litiges

Conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union Européenne.

Cette plateforme est accessible au lien suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>.

ARTICLE 14 – INFORMATION PRECONTRACTUELLE – ACCEPTATION DU CLIENT

14.1. Le Client reconnaît avoir été informé par REVIBAT de manière lisible et compréhensible, au moyen de la mise à disposition des présentes CGV, préalablement à la passation de la commande et conformément aux dispositions de l'article L. 111-1 du Code de consommation :

(i) sur les caractéristiques essentielles des Produits et notamment les spécifications, illustrations et indications de dimensions ou de capacité lui permettant d'acquiescer les Produits en toute connaissance de cause, notamment en ce qui concerne leurs conditions d'utilisation. Les photographies et graphismes présentés ne sont pas contractuels et ne sauraient engager la responsabilité de REVIBAT. Le Client est tenu de se reporter au descriptif de chaque Produit afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles ;

(ii) sur le prix des Produits ou, en l'absence de paiement d'un prix, sur tout avantage procuré au lieu ou en complément de celui-ci et sur la nature de cet avantage ;

(iii) sur les modalités de paiement, de livraison ou de remise des Produits et d'exécution du contrat de vente ;

(iv) en l'absence d'exécution immédiate de la vente, sur les délais de délivrance des Produits commandés ;

(v) sur l'identité du Vendeur et l'ensemble de ses coordonnées ;

(vi) sur l'existence et les modalités de mise en œuvre des garanties (garantie légale de conformité, garantie des vices cachés) ;

(vii) sur la possibilité de recourir à un médiateur de la consommation, dont les coordonnées figurent dans les présentes CGV, dans les conditions prévues au Code de la consommation ;

(viii) sur les modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes et, le cas échéant, sur les coûts de l'utilisation de la technique de communication à distance, l'existence de codes de bonne conduite et les cautions et garanties financières ;

(ix) sur les moyens de paiement acceptés.

Le fait pour le Client de commander un Produit emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes CGV et obligation au paiement des Produits commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable à REVIBAT.

Annexe A : Politique de Confidentialité – Marketplace

Dernière mise à jour : 07/03/2025

La Marketplace LEROY MERLIN, opérée par la société ADEO MARKETPLACE et accessible à l'adresse <https://www.leroymerlin.fr> (ci-après la « Marketplace ») permet à des acheteurs, de s'informer sur les produits proposés par REVIBAT et de les commander.

Lorsque vous passez une commande auprès de REVIBAT sur la Marketplace, REVIBAT, Leroy Merlin et ADEO MARKETPLACE, sont responsables de traitement distincts, au sens de l'article 26 du RGPD, du traitement de vos données personnelles dans le cadre de cette commande.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (le « RGPD »), la présente politique de confidentialité (ci-après la « Politique ») vise à vous informer des traitements effectués sur vos données personnelles lorsque vous commandez des produits de REVIBAT, sur la Marketplace.

Cette Politique n'a pas vocation à vous renseigner sur les traitements réalisés par ADEO MARKETPLACE ou Leroy Merlin. Pour plus d'information sur ces derniers, nous vous invitons à consulter la [politique de données personnelles de la Marketplace](#).

Nous pouvons modifier cette Politique à tout moment, **notamment** en raison d'évolutions de nos pratiques ou des lois applicables.

La date de la dernière mise à jour est indiquée en haut de cette page.

1. Qui est responsable du traitement de vos données ?

Le traitement de vos données personnelles est effectué par **REVIBAT**, société par actions simplifiée au capital de 24.973,10 €, dont le siège social est situé 16, rue de Barcy – 77122 MONTHYON, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MEAUX sous le numéro 891 118 853 (ci-après « **REVIBAT** »).

REVIBAT agit en tant que responsable du traitement des données personnelles collectées via la Marketplace pour les commandes de produits, dans les conditions décrites.

2. Quelles sont les données personnelles collectées par REVIBAT et pourquoi ?

Vos données personnelles ne sont collectées par REVIBAT que lorsque nous disposons d'une base légale pour le faire.

Le tableau ci-dessous résume les finalités des traitements, les catégories de données personnelles, les bases légales applicables ainsi que les durées de conservation correspondantes.

Données collectées directement

Finalité	Données personnelles collectées	Base légale	Durées de conservation
Gestion, exécution, suivi et expédition de la commande	Nom, prénom, adresse, téléphone, e-mail Informations relatives aux produits commandés	Exécution de mesures contractuelles ou précontractuelles	Conservées pendant 3 ans à compter de l'achat
Service après-vente	Informations relatives aux produits commandés Toute information contenue dans la prise de contact	Exécution de mesures contractuelles ou précontractuelles	Conservées pendant 5 ans à compter de la réception de la demande

3. Durée de conservation des données

REVIBAT conserve vos données personnelles uniquement pour la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

À l'issue de ces délais, les données sont supprimées ou anonymisées.

Dans certains cas, les données sont également conservées en archivage intermédiaire pour :

- répondre à des obligations légales telles que des exigences comptables, sociales ou fiscales.
- nous permettre de constituer une preuve en cas de contentieux, et ce, dans la limite des délais de prescription ou de forclusion applicables.

4. Qui sont les destinataires des données personnelles ?

4.1. Accès aux données par REVIBAT

Seules les personnes habilitées au sein de REVIBAT ont accès à vos données personnelles afin d'assurer la gestion de vos commandes et de répondre à vos demandes.

4.2. Prestataires

REVIBAT peut transmettre vos données à des prestataires et sous-traitants assurant des services techniques ou logistiques, notamment :

- Hébergement:** ADEO MARKETPLACE
- Prestataires de transport et de livraison**

Ces prestataires sont tenus de respecter la confidentialité et la sécurité des données conformément à la réglementation en vigueur.

4.3. Exigences légales

REVIBAT peut être amené à divulguer vos données personnelles lorsque cela est requis par la loi, une réglementation en vigueur ou une décision judiciaire, ou encore en cas de contentieux nécessitant une

telle communication.

5. Transfert des données hors de l'Espace Économique Européen (EEE)

Lorsque REVIBAT fait appel à des prestataires situés en dehors de l'EEE, REVIBAT s'assure que les transferts de données sont réalisés dans le respect du **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**.

REVIBAT s'assure notamment que ces transferts sont encadrés par des garanties appropriées tel que requis par le RGPD.

6. Quels sont vos droits ?

Conformément au RGPD, vous disposez des droits suivants sur vos données personnelles :

- **Droit à l'information** : accès aux détails de l'utilisation de vos données (articles 13 et 14 du RGPD).
- **Droit d'accès et de rectification** : vous pouvez accéder à vos données personnelles et demander leur rectification si elles sont inexacts, incomplètes ou obsolètes (articles 15 et 16 du RGPD).
- **Droit à l'effacement et à l'oubli** : vous pouvez demander la suppression de vos données lorsqu'elles ne sont plus nécessaires, ou en cas d'opposition au traitement, sous réserve des obligations légales de conservation (article 17 du RGPD).
- **Droit à la portabilité des données** : vous avez le droit de récupérer vos données dans un format structuré et lisible par machine (article 20 du RGPD).
- **Droit d'opposition** : vous pouvez vous opposer au traitement de vos données lorsqu'il est fondé sur notre intérêt légitime, sauf raisons impérieuses justifiant la poursuite du traitement (article 21 du RGPD).
- **Droit à la limitation du traitement** : vous pouvez demander la restriction du traitement de vos données dans les cas prévus à l'article 18 du RGPD, sauf motif impérieux.
- **Droit de définir des directives post-mortem** : vous pouvez prévoir des instructions concernant la conservation, la suppression ou la communication de vos données après votre décès, ou désigner une personne chargée de les faire respecter (article 40-1 de la loi Informatique et Libertés).

Vous pouvez exercer ces droits aux coordonnées indiquées ci-dessous.

Si vous estimez que REVIBAT ne respecte pas vos droits, vous pouvez adresser une réclamation à la **CNIL** (www.cnil.fr).

7. Contact

Pour toute question relative à cette Politique ou à l'exercice de vos droits, vous pouvez nous contacter : Par mail à l'adresse : dpo@revibat.com

Par courrier à l'adresse : 16, rue de Barcy – 77122 MONTHYON.

Annexe B : Formule-type exercice du droit de rétractation

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

A l'attention de REVIBAT, 16 rue de Barcy, 77122 MONTHYON – contact@revibat.com :

Je/nous (*) soussigné(es)..... vous *notifie/notifions* (*) par la présente

ma/notre (*) *rétractation du contrat portant sur la vente du bien*..... ci-dessous :

- Commande passée via la Marketplace : [Nom de la Marketplace]
- Numéro de commande : [Numéro de commande]
- Commandé le/reçu le : [Date de commande] / [Date de réception]
- Nom du (des) consommateur(s) : [Nom(s) et prénom(s)]
- Adresse du (des) consommateur(s) : [Adresse complète]

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.